

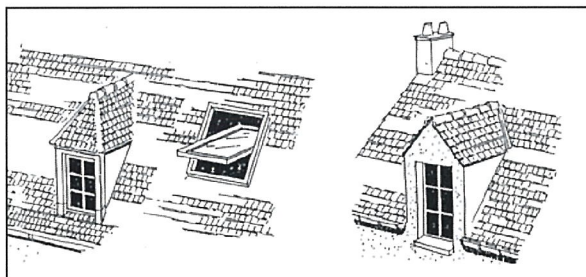
## ANNEXE III

Les percements en toiture sont constitués soit par des châssis vitrés posés sur le pan du toit, soit par des lucarnes. On recommande que les châssis de toit soient plutôt placés du côté opposé à la rue. Sur un même pan de toiture, les châssis oscillo-basculants seront tous de hauteur identique, de largeur adaptée et implantés sur une même ligne horizontale.

Les lucarnes sont couvertes par un toit à deux pans en bâtière sans rebord en façade (chien assis) ou à bout rabattu (lucarne capucine). Les trop grandes lucarnes rampantes qui détruisent l'harmonie de la toiture sont interdites. L'encombrement des lucarnes n'excèdera pas le quart de la longueur du pan de toit sur lequel elles s'inscrivent.

Les lucarnes doivent être plus hautes que larges (rapport minimum de la baie : 3/5<sup>ème</sup>). Les façades et les jouées sont toujours verticales, elles sont en maçonnerie ou en bois. Les débords de toitures sur les jouées ne dépasseront pas de préférence 10 cm.

### Percements en toiture recommandés :



*Lucarne capucine*



*Châssis vitré*



*Chien assis*



*Lucarne à deux pans  
en bâtière sans  
rebord en façade*

### Percements interdits :

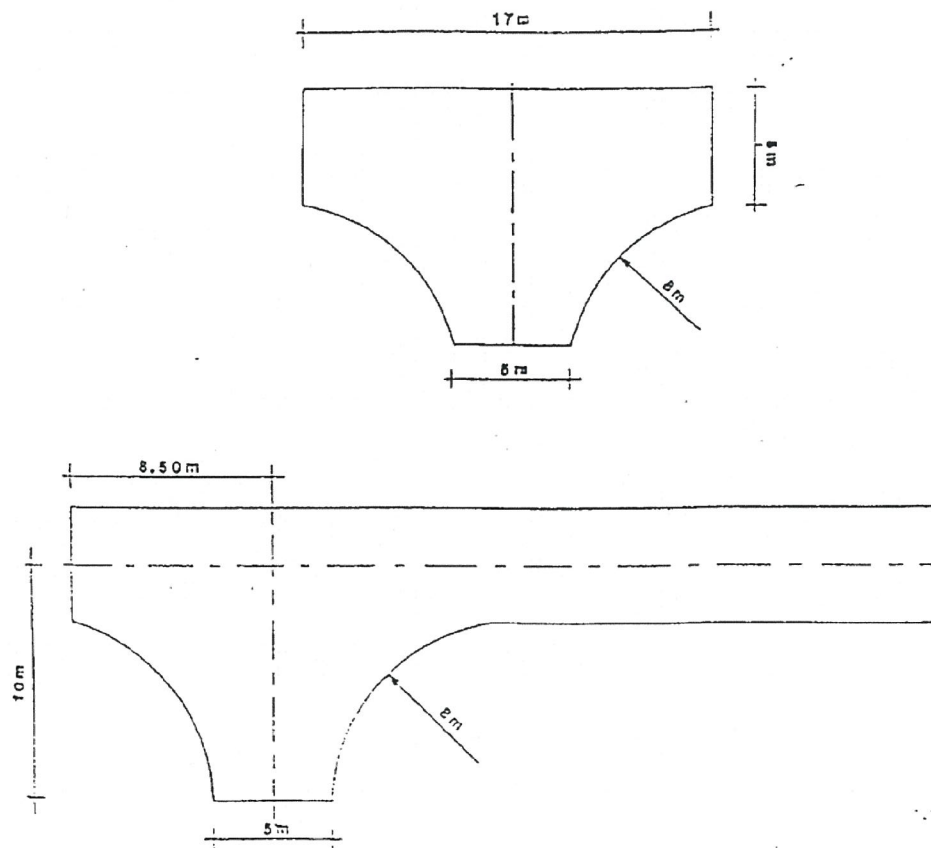


*Lucarnes rampantes  
(chien couché)*

# ANNEXE IV - Aires de retournement

Sauvegarde des Personnes et lutte contre l'Incendie

CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES DES AIRES DE RETOURNEMENT



Source : S.D.I.S. - Fiche technique n° 86-1